

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
(DM-24-161)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du 7 mars 2022 débutant à 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par **Eric Lavoie-Bolduc** et étant la suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Lot 5 936 451, 806 route de Tadoussac

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : Construction d'un bâtiment complémentaire isolé en cour latérale de 66m² ce qui portera à 2 le nombre de bâtiments complémentaires contrairement à ce qui est prescrit à l'article 11.5.9 du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes particulières pour les bâtiments complémentaires autorisées sur un emplacement supportant une maison mobile.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 22^{ième} jour du mois d'avril 2024.

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier